

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 avril 2020 à 20 h, par voie de visioconférence, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents à cette visioconférence:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est également présente à la séance, par visioconférence, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

0. Décret de la séance à huis clos et autorisation de participation par visioconférence

091-04-2020

CONSIDÉRANT LE décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT LE décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux a renouvelé l'état d'urgence sanitaire, et ce, jusqu'au 7 avril 2020

CONSIDÉRANT L'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter en à la séance par visioconférence;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

092-04-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Renouvellement de l'entente de partenariat avec le Théâtre de la Dame de Cœur;
- 10.2 Services professionnels pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés;
- 10.3 Fauchage des levées de fossés pour l'année 2020;
- 10.4 Achat d'un ordinateur portable pour la direction générale;
- 10.5 Budget accordé pour des travaux d'urgence au puits numéro 5.

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 10 mars 2020

093-04-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 10 mars 2020.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

1. Rapport final projet RÉKEAU de l'OBV Yamaska;
2. Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie - COVID-19.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

094-04-2020

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mars 2020 d'une somme de 104 893,70 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 66 403,16 \$.

ADOPTÉE

095-04-2020

3.2 Approbation de paiement à la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc.

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 139-04-2019 de ce conseil mandatant la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc. pour de l'assistance professionnelle en urbanisme;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2020028 d'un montant de 737,28 \$, taxes incluses, couvrant les honoraires pour la préparation de modèles de documents;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 2020028 d'un montant de 737,28 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

096-04-2020

3.3 Choix d'un membre du conseil pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le maire, monsieur Guy Lapointe, ou la mairesse suppléante, madame Barbara Beugger, en cas d'incapacité d'agir du maire, soit mandaté pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉE

097-04-2020

3.4 Retrait de dossiers pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des immeubles portant les numéros de matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2018:

Matricules		
6551-48-2700	6551-58-3138	6962-42-5891
6856-29-2317	6857-61-9357.18	7055-37-6435

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ces dossiers soient retirés de la procédure pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉE

3.5 Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 applicable aux versements des taxes municipales

098-04-2020

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 2019-320 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2020* prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 12 % par année

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au règlement;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable pour les versements de taxes municipales;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le taux d'intérêt et de pénalité applicable pour les versements de taxes municipales du *Règlement numéro 2019-320* sont modifiés et sont fixés à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020;

QU'en cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la modification prévue par la présente résolution est renouvelée pour une période équivalente;

QUE la présente résolution est effective depuis le 13 mars 2020.

ADOPTÉE

- 3.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-320-01 modifiant le règlement numéro 2019-320 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2020
-

Le conseiller, monsieur Claude Larocque, donne avis de motion qu'à une subséquente, tenue un jour ultérieur, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 2019-320-01 *modifiant le règlement numéro 2019-320 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2020* afin de revoir les modalités de paiement des taxes et modifier le taux d'intérêt.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil, une copie dudit règlement a été remise aux membres du Conseil municipal.

Également, le projet de règlement est déposé séance tenante.

- 3.7 Approbation de paiement à la firme Techni-consultant inc. – Facture WR1033
-

099-04-2020

CONSIDÉRANT LA résolution 143-04-2018;

CONSIDÉRANT LE mandat pour la fourniture d'assistance technique en lien avec le projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT LA facture numéro WR1033 au montant de 3 406,14 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le paiement à la firme Techni-consultant inc. pour la facture numéro WR1033 au montant de 3 406,14 \$, taxes incluses, soit approuvé et autorisé;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour la période 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

- 3.8 Approbation de paiement à la firme Techni-consultant inc. – Facture WR1034
-

100-04-2020

CONSIDÉRANT LA résolution 476-12-2019;

CONSIDÉRANT LE mandat pour la fourniture d'assistance technique générale en lien avec les demandes d'aide financière au ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT LA facture numéro WR1034 au montant de 1 391,20 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le paiement à la firme Techni-consultant inc. pour la facture numéro WR1034 au montant de 1 391,20 \$, taxes incluses, soit approuvé et autorisé;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme Réhabilitation du réseau routier local (PRRL).

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Addenda à l'entente relative à la gestion du contrôle animal de la S.P.A.D

CONSIDÉRANT L'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002), lequel permet à une municipalité locale de conclure une entente avec une personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi;

CONSIDÉRANT L'adoption par le Gouvernement du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT L'entente relative à la gestion du contrôle animal signée entre les parties le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite confier à la S.P.A.D la responsabilité d'appliquer et d'assurer le respect du règlement mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un addenda à l'entente à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Guy Lapointe, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient mandatés à signer ledit addenda pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente.

ADOPTÉE

101-04-2020

- 4.2 Inscription au congrès 2020 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
-

Ce point est retiré

- 4.3 Fermeture du bureau municipal pour une période indéterminée - COVID-19
-

102-04-2020

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, il est préférable de fermer le bureau municipal afin de limiter les risques de propagation;

CONSIDÉRANT QUE les services essentiels sont maintenus;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux sont toujours en fonction, et ce, en télétravail;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal est fermé au public depuis le 18 mars dernier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit entérinée la décision du maire et de la directrice générale concernant la fermeture du bureau municipal au public;

QUE la réouverture du bureau municipal soit effective lors de la fin de la déclaration d'état d'urgence ou autrement, selon ce qu'il y aura lieu de faire.

ADOPTÉE

- 4.4 Utilisation de la liste électorale permanente - COVID-19
-

103-04-2020

CONSIDÉRANT QU'étant donné les compétences en matière de sécurité civile et de salubrité, une municipalité peut, pendant la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire, utiliser la liste électorale pour communiquer à ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la directrice générale ou en son absence, la directrice générale adjointe, le coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales ainsi que la conseillère responsable de la vie communautaire, madame Nathalie Lavoie, soient autorisés à utiliser la liste électorale pour communiquer aux citoyens, et ce, comme suit :

1. les directives prises par le gouvernement pour limiter la

propagation de la COVID-19, dans le cas où ces directives soient incomprises;

2. la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables;

QUE les personnes ainsi autorisées, doivent s'engager par écrit à prendre des mesures appropriées pour préserver le caractère confidentiel des renseignements figurant sur la liste électorale afin d'utiliser ces renseignements uniquement pour communiquer aux citoyens;

QUE soit inscrit, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (art. 67.3) dans un registre l'utilisation faite de la liste électorale.

ADOPTÉE

- 4.5 Autorisation d'utilisation d'une carte d'accès IGA - Ernest Joly & Fils Inc.
-

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre un service de livraison de l'épicerie pour les résidents d'Upton âgés de 70 ans et plus dans le but d'éviter la propagation du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les commandes proviendront du IGA à Acton Vale et que celui-ci offre une carte d'accès afin de faciliter la procédure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'utilisation d'une carte accès IGA afin de procéder aux commandes des citoyens.

ADOPTÉE

- 4.6 Avis de motion et présentation du règlement numéro 2020-324 concernant la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux
-

Le conseiller, monsieur Mathieu Beaudry, donne avis de motion que sera présenté pour adoption, le projet de règlement afin de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de la municipalité par le nombre de districts. Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil, une copie dudit règlement a été remise aux membres du Conseil municipal.

Également, le projet de règlement est déposé séance tenante.

- 4.7 Adoption du projet de règlement numéro 2020-324 intitulé « *Règlement numéro 2020-234 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux* »
-

105-04-2020

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* (RLRQ, c.E-2.2) est entrée en vigueur le 1er janvier 1988;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Upton a, en vertu de l'article 5 de ladite Loi, adopté à la majorité des deux tiers de ses membres, le *Règlement numéro 2019-318 relatif à l'assujettissement aux districts électoraux*;

ATTENDU QUE ces chapitres de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* (RLRQ, c.E-2.2) s'appliqueront lors de la première élection générale qui suit, pourvu que ce règlement soit en vigueur pendant la deuxième année civile qui précède celle où doit avoir lieu cette élection générale;

ATTENDU QUE, selon les dispositions de l'article 9 de la Loi, le nombre de districts électoraux pour la Municipalité d'Upton doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à se conformer aux exigences de l'article 12 de la Loi, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée ordinaire du 10 mars 2020 et que tous les membres du conseil présents aient déclaré l'avoir lu et renoncé à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, appuyé par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars 2020 et les prévisions des dépenses du mois d'avril 2020

106-04-2020

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de mars 2020 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'avril 2020 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mars 2020, un budget de 4 160,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Demande d'ajout de luminaire sur la rue des Sapins

107-04-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande indiquant que la rue des Sapins est mal éclairée et qu'un luminaire devrait être ajouté;

CONSIDÉRANT L'analyse du comité des travaux publics formé d'élus et de fonctionnaires municipaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité refuse la demande puisque celle-ci créerait un précédent.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2019

Conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, la directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Le document peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.upton.ca.

108-04-2020

7.2 Soutirage et valorisation des boues des étangs aérés pour 2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à procéder à un appel d'offres public sur le SÉAO pour le soutirage et la disposition des boues et, si possible, avec option de renouvellement du contrat.

ADOPTÉE

109-04-2020

7.3 Proposition de services professionnels pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT QUE des mesures de boues et des volumes cumulés doivent être faits dans les étangs d'épuration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est obligatoire pour les municipalités utilisant cette technologie d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT L'offre de prix de l'entreprise Simo Management Inc. comprenant deux campagnes :

Campagne 1 avant la vidange	Mesures de boues	2 000,00 \$
Campagne 2 après la vidange	Mesures, échantillonnage de boues et analyse de la siccité	2 700,00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité accepte l'offre de prix de l'entreprise Simo Management Inc. pour les deux campagnes au montant de 4 700,00 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à ce que la première mesure de boues soit réalisée entre la mi-avril et la fin mai.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.1.1 Demande de financement – Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton

110-04-2020

CONSIDÉRANT QUE l'Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton adresse au conseil municipal, une demande de financement;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton aide à améliorer la qualité de vie des gens atteints de la sclérose en plaques;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à l'Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton.

ADOPTÉE

8.1.2 Demande de financement – Contact Richelieu-Yamaska

111-04-2020

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Contact Richelieu-Yamaska adresse au conseil municipal, une demande de financement;

CONSIDÉRANT QUE organisme offre des services à des personnes de tous âges qu'il s'agisse de détresse psychologique, d'idées suicidaires, de dépression, de problématiques en santé mentale, de deuil par suicide ou autre;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un montant de 150,00 \$ soit remis à l'organisme Contact Richelieu-Yamaska.

ADOPTÉE

8.1.3 Demande de financement – Société de recherche sur le cancer

112-04-2020

CONSIDÉRANT QUE la Société de recherche sur le cancer adresse au conseil municipal, une demande de financement;

CONSIDÉRANT QU'elle est un organisme national, sans but lucratif, dont la mission est de financer exclusivement la recherche sur tous les types de cancer afin de prévenir, détecter et traiter cette maladie;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appuyer financièrement la Société de recherche sur le cancer, et ce, pour un montant de 50,00 \$.

ADOPTÉE

- 8.2 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de mars 2020
-

Le rapport d'activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de mars 2020. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9. Urbanisme

- 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2020
-

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2020 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

- 9.2 Adoption du *Règlement numéro 2020-323 relatif à l'abrogation du programme de revitalisation*
-

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre fin au *Règlement 2009-196 établissant un programme de revitalisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de présentation et de dépôt du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du conseil à la séance ordinaire du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 72 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

- 9.3 Reconduction du mandat de quatre (4) membres du Comité consultatif d'urbanisme
-

114-04-2020

CONSIDÉRANT QUE le mandat de quatre (4) membres du Comité consultatif d'urbanisme sera échu le 30 avril 2020, soit monsieur Richard Sabourin, monsieur Daniel Brunelle, monsieur Ghyslain Phaneuf et monsieur Mathieu Beaudry;

CONSIDÉRANT L'intention des quatre (4) membres de reconduire leur mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient reconduits les mandats de monsieur Richard Sabourin, monsieur Daniel Brunelle, monsieur Ghyslain Phaneuf et monsieur Mathieu Beaudry à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE soient remerciés les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour leur valeureuse implication.

ADOPTÉE

10. Divers

- 10.1 Renouvellement de l'entente de partenariat avec le Théâtre de la Dame de Cœur
-

115-04-2020

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat entre la Société Culturelle du Lys inc. dit le « Théâtre de la Dame de Cœur », la MRC d'Acton, le CALQ et la Municipalité est échue depuis 2017;

CONSIDÉRANT QUE les activités culturelles et éducatives de cet OSBL engendrent d'importantes retombées économiques pour la Municipalité et le territoire de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue par courriel le 30 mars dernier;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité verse pour l'année 2020 un montant de 15 000,00 \$ au Théâtre de la Dame de Cœur.

ADOPTÉE

- 116-04-2020
- 10.2 Services professionnels pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés
-
- CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la disposition des biosolides déshydratés des sacs à la station d'épuration;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à accorder un mandat pour une offre de prix conforme aux valeurs du marché.
- ADOPTÉE**
- 117-04-2020
- 10.3 Fauchage des levées de fossés pour l'année 2020
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à demander des offres de prix pour le fauchage des levées de fossés pour l'année 2020 et a attribué le contrat.
- ADOPTÉE**
- 118-04-2020
- 10.4 Achat d'un ordinateur portable pour la direction générale
-
- CONSIDÉRANT QUE** l'ordinateur MacBook actuel de la directrice générale est obsolète et dysfonctionnel;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de décréter un budget de 2 500,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un nouveau MacBook Pro pour la direction générale.
- ADOPTÉE**
- 119-04-2020
- 10.5 Budget accordé pour des travaux d'urgence au puits numéro 5
-
- CONSIDÉRANT QUE** la pompe du puits numéro 5 fait défaut;
- CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prévoir un budget, au cas où des travaux majeurs seraient requis;
- IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder un budget de 20 000,00 \$ à la directrice générale, madame Cynthia Bossé, pour des travaux d'urgence au puits numéro 5.
- ADOPTÉE**

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

120-04-2020

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2020.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

121-04-2020

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.